

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 24 Janvier 2022 à 20h30

Etaient présents : Mme C. PERON-LECLERCQ, L. NOCTON, C. LECLERE, G. MADELAINE Adjoints au Maire ;

Etaient présents : MMES : A-M JOASSIM, C. BESSOU, L de LAPLAGNOLLE, V. HOUGRON, J. DE LOMBARDON, A LECLERE, M. MAQUENNEHAN,

MRS : R. ARENSBERG, P. BRYCHCY, E. DARRAS, J.P DETIENNE

Excusés ayant donné pouvoir : E. BONAMY à J.de LOMBARDON, F. CLEREL à C. LECLERE, Y. MENEZ à L. NOCTON, L. GARNERI à C. BESSOU.

Secrétaire de séance : Mme L. DE LAPLAGNOLLE

oooooooo

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu du 13 décembre 2021
3. Demande de subvention DETR pour la réparation de la toiture de l'école.
4. Demande de subvention au département pour la réparation de la toiture de l'école.
5. Demande de subvention au département pour la révision du PLA Local d'Urbanisme (PLU).
6. Demande de subvention DETR pour le remplacement du vidéoprojecteur du tableau numérique de l'école.
7. Demande de subvention DETR pour le ralentisseur route de Brasseuse à Ognon.
8. Demande de subvention au département pour le ralentisseur route de Brasseuse à Ognon.
9. PLU. Création d'une commission.

oooooooo

Secrétaire : Mme L. DE LAPLAGNOLLE est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 13 décembre 2021

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du CR du 13 décembre 2021

3. Demande de subvention DETR réfection toiture de l'école

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de refaire la toiture de l'école, il a été constaté lors des dernières pluies, diverses fuites. Après le diagnostic du couvreur, il s'avère que les tuiles actuelles sont poreuses.

Ces travaux de réfection de toiture peuvent faire l'objet d'une subvention DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) selon le taux en vigueur (40 % d'un montant de 150 000 euros hors taxe soit 60 000 euros).

Les travaux ont été estimés à la somme de 34 784,56 € HT / 41 741,47 € TTC

Subvention DETR (40%) 13 913,82 €

Subvention Département (39%) 13 565,98 €

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux D.E.T.R. 2022.

Le conseil accepte le devis et la réfection des travaux et souhaite solliciter l'état pour subventionner une partie des travaux.

4. Demande de subvention conseil départemental réfection toiture de l'école

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de refaire la toiture de l'école, il a été constaté lors des dernières pluies, diverses fuites. Après le diagnostic du couvreur, il s'avère que les tuiles actuelles sont poreuses.

Ces travaux de réfection de toiture peuvent faire l'objet d'une subvention auprès du Conseil Départemental

Les travaux ont été estimés à la somme de 34 784,56 € HT / 41 741,47 € TTC

Subvention Département (39%) 13 565,98 €

Subvention DETR (40%)

13 913,82 €

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du conseil départemental titre de l'aide aux communes pour la rénovation du patrimoine bâti des collectivités

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la demande au département pour cette subvention pour les mêmes motifs du dessus.

5. Demande de subvention auprès du conseil départemental pour la révision générale du PLU

Les membres présents ont délibéré favorablement au projet de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui permettra d'harmoniser le PLU de la commune de Villers-Saint-Frambourg et le PLU de la commune d'Ognon actuellement en vigueur.

Ces travaux de réalisation d'une révision générale d'un Plan Local d'Urbanisme pour les communes de moins de 3 500 habitants peuvent faire l'objet d'une subvention du département au titre des documents d'urbanisme et de planification selon le taux en vigueur (50% d'une dépense subventionnable plafonnée à 60 000 € H.T) ainsi la commune en fait la demande.

6. (PLU) Plan Local d'Urbanisme, création d'une commission

le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE

- De constituer une commission d'Urbanisme municipale chargée de suivre les travaux de la révision du PLU. Cette commission présidée par Monsieur L. NOCTON, Maire, est composée de :

Titulaires :

- M. Laurent NOCTON - Le Maire
- M. Francis CLEREL - Adjoint au Maire
- M. Yves MÉNEZ - Conseiller
- M. Emeric DARRAS - Conseiller
- M. Raynald ARENSBERG - Conseiller
- Mme Muriel MAQUENNEHAN - Conseillère
- Mme Émilie BONAMY - Conseillère

Suppléants :

- M. Charles LECLÈRE - Adjoint au Maire
- M. Paul BRYCHCY - Conseiller
- M. Géraud MADELAINE - Adjoint au Maire
- Mme Juliette DE LOMBARDON - Conseillère
- Mme Catherine PERON-LECLERCQ - Adjoint au Maire

7. Demande de subvention DETR pour le remplacement du vidéoprojecteur tableau numérique de l'école

il a été constaté lors de l'assistance téléphonique avec le technicien que l'iris et la matrice du vidéoprojecteur étaient hors service. Au vu de l'ancienneté de l'appareil celui-ci n'est plus réparable. Il est donc nécessaire d'envisager son remplacement.

Ce remplacement de matériel peut faire l'objet d'une subvention DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux).

Le remplacement a été estimé à la somme de 1 521 € HT / 1 825,20 € TTC

Subvention DETR 608,40 €

Le conseil accepte le devis, le remplacement du matériel et souhaite solliciter l'état pour subventionner ce remplacement

8. Demande de subvention DETR pour un ralentisseur route de Brasseuse à Ognon

Projet d'Aménagement d'un ralentisseur, route de Brasseuse qui permettrait de réduire la vitesse des véhicules à l'entrée du bourg d'Ognon.

Ces travaux de réalisation d'un plateau peuvent faire l'objet d'une subvention DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) selon le taux en vigueur (40 % d'un montant de 150 000 euros hors taxe soit 60 000 euros).

Les travaux ont été estimés à la somme de 8 926,00 € HT / 10 711,20 € TTC

Subvention DETR (40%) 3 570,40 €

Subvention Département (39%) 3 481,14 €

Le conseil accepte à l'unanimité la réalisation des travaux et la demande de subvention au DETR.

9. Demande de subvention au département pour le ralentisseur route de Brasseuse à Ognon

Projet d'Aménagement d'un ralentisseur, route de Brasseuse qui permettrait de réduire la vitesse des véhicules à l'entrée du bourg d'Ognon.

Ces travaux de réalisation d'un plateau peuvent faire l'objet d'une subvention auprès du conseil départemental

Les travaux ont été estimés à la somme de 8 926,00 € HT / 10 711,20 € TTC

Subvention Département (39%) 3 481,14 €

Subvention DETR (40%) 3 570,40 €

Le conseil accepte à l'unanimité la réalisation des travaux et la demande de subvention auprès du département.

Questions diverses :

. Ne pas oublier de faire le recensement !

_Le locataire au 1ier étage de la mairie d'Ognon donne son congé.

. La SICAE est intervenue sur l'éclairage public.

Il n'y a plus de question, la séance est levée à 22h15

Le Maire

Laurent NOCTON




Le Secrétaire de Séance

Laure de LA PLAGNOLLE

